



Règlement Intérieur

Stages Fun 'gym

EF.GYM
Gymnase Alain Fournier
57800 FREYMING-MERLEBACH
esperance.freyming@gmail.com
www.esperancefreyming.fr

1. Présentation

Les stages **Fun'gym** sont mis en place par l'association de l'**Espérance Freyding Gym**. Ils sont ouverts à tous les enfants licenciés ou non de 6 à 14 ans. L'accueil se fait par nos coachs bénévoles ainsi que d'autres bénévoles.

2. Période d'ouverture et horaires

Les jours sont définis à l'avance par l'association. Il est possible d'inscrire son enfant à des dates différentes dans la limite des places disponibles. Les horaires sont de **10h à 17h**. En cas d'empêchement ou de retard, les parents sont tenus d'en informer l'association.

3. Lieu d'accueil

Les stages se déroulent au **gymnase Alain Fournier**, stade Potier, Rue Alain Fournier à Freyding-Merlebach. Les repas sont pris au club house qui se situe à côté du gymnase.

4. Modalités d'inscription et règlement

Les inscriptions se font via Facebook et le site internet de l'association : www.esperancefreyding.fr
Le règlement s'effectue directement au gymnase aux horaires de secrétariat (horaires communiqués et mis à jour sur le site internet et la page Facebook du club).
Une inscription ne sera validée qu'une fois le règlement perçu.

Le paiement s'effectue soit par chèque libellé au nom de « **Espérance Freyding Gym** », soit par espèce soit par CB via HelloAsso. Le tout est à mettre dans une enveloppe au nom de l'enfant.

Aucun enfant ne sera accueilli sans règlement.

5. Conditions de remboursement

Un remboursement ne pourra être demandé pour les jours non effectués sauf conditions particulières :

- blessure - maladie à éviction

Pour obtenir un remboursement, un **certificat médical** est à fournir et à déposer au gymnase ou à envoyer par mail à l'adresse suivante :

esperance.freyding@gmail.com à l'attention de Mme AIT AMEUR

6. Restauration

Les repas de midi sont tirés du sac (attention, il n'y a pas de micro-ondes). Les goûters sont offerts par l'association.

Il est impératif de signaler toutes allergies dans la demande d'inscription.

7. La tenue

Les enfants doivent avoir une tenue de sport adaptée :

- un justaucorps ou un t-shirt de sport

- un short, un leggings ou un bas de jogging

Les brassières sont autorisées à partir du mois d'avril uniquement.

Les crop-tops, pulls larges ou toutes autres tenues non mentionnées ci-dessus sont strictement interdits.

Les cheveux longs doivent être correctement attachés et les ongles coupés.

Par mesure de sécurité, les bijoux sont interdits.

Précision : les téléphones portables sont interdits sur le plateau.

8. Droit à l'image

Dans le cadre de ses activités, l'association peut être amenée à prendre des photos et des vidéos. Les familles non favorables doivent en avvertir impérativement la secrétaire ou la responsable et le signaler sur le dossier d'inscription de l'enfant.

9. La vie en collectivité

L'association se donne le droit de donner un avertissement et d'aller jusqu'à exclure tout enfant dont le comportement est inadéquat ou perturbateur, ainsi que le non-respect du règlement intérieur.

Modifié et approuvé par le Comité Directeur le : 20/06/2025

